



**POURQUOI VOTER FO ?
QUE REVENDIQUE FO ?**

CONDITIONS DE TRAVAIL

FO n'a pas signé fin 2013, l'accord sur les Risques psycho-sociaux (RPS).

Cet accord proposé par le gouvernement traite des conséquences des réorganisations, mutualisations de services, imposées par la RGPP et la MAP mais absolument pas de leurs causes.

Signer cet accord, alors que le Gouvernement entérine dans le même temps la destruction de plus de 13 000 postes dans la Fonction publique de l'Etat en 2014 au prétexte de redéploiement, et la suppression nette de plus de 3 000 postes, est inacceptable.

Pour **FO**, signer l'accord RPS signifiait entériner et accompagner cette politique de destruction.



**Extrait du compte-rendu du Conseil des ministres du mercredi 27 août 2014
Point : les négociations sociales du second semestre**

S'agissant de la fonction publique, l'agenda social de la rentrée 2014 sera marqué par la conduite de deux négociations portant sur l'avenir de la fonction publique et la qualité de vie au travail.

La négociation sur l'avenir de la fonction publique doit faire franchir une nouvelle étape au statut de la fonction publique, avec une profonde rénovation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans les trois fonctions publiques et une réforme de la gestion des ressources humaines.

Elle se déroulera jusqu'au mois de mars 2015 et abordera les questions suivantes :

- La simplification de la gestion des ressources humaines de l'Etat :
- Le développement de la mobilité entre fonctions publiques pour rendre l'action publique plus efficace
- Le renforcement de l'attractivité de la fonction publique

La négociation sur la qualité de vie au travail, qui se déroulera jusqu'en novembre prochain, constitue une autre étape importante de l'agenda social.

Elle permettra d'aborder, dans un accord cadre, les questions relatives à l'organisation du travail, la mise en place de démarches participatives et collectives autour de projets de service

Derrière ces réformes, c'est la mobilité imposée qui se dessine, c'est le nivellement des rémunérations qui se prépare et c'est le court-circuitage des représentants des personnels qui s'amplifie !

Partenariats Publics Privés PPP :

le retour des illusions financières

La Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO) a pris connaissance de l'éloge rendu par le Premier Ministre aux Partenariats Publics Privés (PPP).

La FEETS FO a constaté aussi que cette déclaration s'est faite en présence du Président du groupe Vinci, acteur et bénéficiaire major de ces formules.

Les partenariats publics-privés existent depuis 10 ans et ont conduit à de nombreux scandales.

Même la Cour des comptes souligne régulièrement que les PPP constituent la plupart du temps un marché de dupes qui conduit à des dettes publiques à retardements au profit uniquement de certains grands groupes privés au détriment des budgets publics.

Pour la FEETS-FO, la volonté du gouvernement de transférer l'investissement public aux seules fins de financer des entreprises multinationales est avérée. Cette déclaration d'amour pour les PPP s'inscrit dans la politique libérale d'austérité du gouvernement. Elle va dans le même sens que le pseudo-plan de relance autoroutier défendu par le gouvernement auprès de la Commission Européenne pour accorder plus de 3,5 milliards d'euros aux sociétés autoroutières privées par des augmentations des durées de concessions.

Dans ce contexte, chacun peut s'interroger sur la présence comme Conseiller transports auprès du Premier ministre, d'un ancien directeur général d'une société privé d'autoroute.

La FEETS-FO dénonce ces orientations et constate que ce gouvernement renoue avec des pratiques qui ne visent qu'à conforter les intérêts de la Finance et à réduire toujours plus fortement l'action publique.

POURQUOI VOTER FO ? QUE REVENDIQUE FO ?

LE TRAITEMENT

Depuis 2010, le point d'indice est gelé.

Le point d'indice est un élément essentiel de la politique salariale, élément structurant de la grille indiciaire et du statut général,

Pour FO l'augmentation de la valeur du point d'indice est vitale et urgente.

Seul moyen d'assurer l'égalité de traitement de tous les agents publics, y compris pour ceux qui n'ont pas ou peu de primes, il est de plus le seul moyen de maintenir le niveau de nos futures pensions.

Pour toutes les catégories, FO-DGFIP exige que les grilles indiciaires reflètent la juste reconnaissance de la technicité des personnels.

FO-DGFIP rejette le principe de la prime au mérite et s'oppose à la modulation dans l'attribution des primes.

FO-DGFIP condamne le principe d'un régime indemnitaire lié à la réalisation d'objectifs



FO-DGFIP TGE et TAF : 30 rue de Malville 44040 NANTES Cédex 1

- 02 40 16 12 35 - <http://www.fo-dgfip-sd/930>

Rédaction : Marie Laurence CAMUS - Jean-Louis CATHELOT - Julie SABRA